

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Prescrivant l'ouverture d'une enquête publique préalable à la délivrance du permis de construire nécessaire à la réalisation du projet de construction d'une centrale photovoltaïque au sol en co-activité agricole, au Lieu dit Dubet sur la commune de CLERAC

Il sera procédé, du **mardi 6 janvier 2026 au jeudi 5 février 2026 inclus**, soit une durée de 31 jours, à l'ouverture d'une enquête publique préalable à la délivrance du permis de construire nécessaire à la réalisation du projet de construction d'une centrale photovoltaïque au sol en co-activité agricole, avec ses bâtiments techniques comprenant six postes de transformation, un poste de livraison, deux containers de stockage, une citerne incendie, une clôture, quatre portails à deux vantaux au Lieu dit Dubet, par la société SAS ENERGIE CLERAC-DUBET, sur la commune de CLERAC.

Des informations sur ce projet peuvent être obtenues auprès du responsable du projet à l'adresse suivante : Société SAS ENERGIE CLERAC-DUBET, 16 rue de la Banque 75002 PARIS, Tel : 06 45 28 14 89.

Les informations relatives à l'organisation de l'enquête et au dossier peuvent être consultées sur le site internet de la préfecture (www.charente-maritime.gouv.fr rubrique "publications/consultations du public").

Les observations pourront être adressées par messagerie à l'adresse suivante : pref-participation-public@charente-maritime.gouv.fr

Elles seront consultables sur le site internet des services de l'Etat en Charente-Maritime et seront tenues à la disposition du public à la mairie siège de l'enquête.

Un accès gratuit au dossier est prévu sur un poste informatique à la préfecture au 38 rue Réaumur 17000 La Rochelle où il pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture au public sur rendez-vous pris auprès du bureau de l'environnement – Tel : 05 46 27 43 00.

Durant toute l'enquête, le dossier sera déposé en mairie de CLERAC, siège de l'enquête, où il pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture du public.

Dans ce lieu, un registre à feuillets non mobiles cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, sera mis à la disposition du public qui pourra y consigner ses observations.

Les observations pourront également être adressées par écrit à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur, à la mairie de CLERAC : 1 Place de la Mairie 17270 CLÉRAC et seront annexées au registre d'enquête. Elles seront tenues à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête.

Monsieur Ludovic GLORY a été désigné en qualité de commissaire enquêteur et Monsieur Olivier CHAUVÉAU en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, pour recevoir ses observations orales ou écrites, à la mairie de CLERAC, dans les conditions suivantes :

- Mardi 6 janvier 2026 de 09h00 à 12h00
- Mardi 20 janvier 2026 de 14h00 à 17h00
- Jeudi 5 février 2026 de 09h00 à 12h00

Le commissaire enquêteur remettra ses rapport et conclusions dans les trente jours qui suivront la clôture de l'enquête, sous réserve de la faculté de demande motivée de report de délai prévue à l'article L123-15 du code de l'environnement.

À l'issue de la procédure, le Préfet statuera par arrêté sur la demande de permis de construire déposée par la société SAS ENERGIE CLERAC-DUBET.

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public à la Préfecture de la Charente-Maritime (Bureau de l'environnement) et à la mairie de CLERAC pendant un an et pourra être obtenue sur simple demande adressée au Préfet.